



## Droit d'Alerte

### Flash finances

Interrogation de l'expert du CE : En décembre 2015 la trésorerie de l'entreprise s'élevait à 25 M€, elle n'est plus que de 7M€ en avril 2016 ? Au-delà des variations saisonnières, que s'est-il passé ?

Réponse de la direction : il est clair que la non atteinte de nos objectifs nous fait « manger » de la trésorerie...

La situation de l'OP en mai 2016 fait apparaître déjà un résultat négatif de - 2,8 M€. L'objectif étant d'arriver à + 2.7M€ comment combler ce trou ?

Les élus Cgt demandent l'ouverture d'une procédure d'alerte.

### La supra-Légale tu l'as vu ?

**Bah tu ne l'auras pas !!!**



Certains de nos collègues licenciés lors du dernier PSE (2014), n'ont pas touché leur prime supra-légale (12000€) du fait du redressement.

En plus d'être virés par NextiraOne, voilà qu'ils deviennent des créanciers de NextiraOne !!!!

La nouvelle direction de NXTO (Butler) ne veut rien savoir, ce n'est pas leur problème !!!

Ils trouvent de l'argent pour payer (en partie ?) les créances de Bouygues Télécoms, d'Alcatel, Cisco, .... Mais les anciens salariés que Nenni...

De l'autre côté, le représentant des salariés Nextiraone, a reçu une réponse du mandataire Judiciaire après plusieurs relances (mails, recommandés).

Le mandataire explique que l'argent qu'il reste dans les caisses va être réservé aux AGS (qui sont devenus prioritaires par rapport aux salariés), qui

ont avancé 9 M€ pour payer les salaires, CET, CP, .... (Durant l'année 2015), 9M€ d'économie pour NXTO!!!

Le représentant des salariés de NextiraOne ira voir prochainement avec une délégation d'élus, le mandataire judiciaire afin d'avoir plus d'explications.



### Un Plan de Licenciement, une baisse des acquis sociaux, une liquidation pour rien ?

1 an après le redressement Judiciaire, 2 ans après le PSE (plan de licenciement) où en sommes-nous financièrement ?

Commençons par un petit rafraîchissement de mémoire :

**Fin 2013** : Didata fait une offre d'achat pour Nextiraone (sauf la France et l'Italie), en même



temps le commissaire aux comptes écrivait pour alerter la direction sur un potentiel dépôt de bilan dans les prochains jours.  
Didata exige 9M€ de profits sur un an glissant, pour racheter les deux entités.

**Début 2014 :** La direction annonce un PSE portant sur 25% du personnel (cout de l'opération 30M€ financés par la vente des filiales européennes

**Mi-2014 :** 300 salariés (départs contraints et voulus) quittent l'entreprise.

**Mi-2015 :** l'entreprise n'est pas au rendez-vous, malgré les suppressions d'emploi, la baisse du variable de 5%, augmentation du temps de travail (passage de 215 à 218 jours), la suppression du CEF et autres sacrifices des salariés et économies réalisées.

NextiraOne France dépose le bilan dans la foulée, NextiraOne Italie est vendue pour l'euro symbolique.

Nextiraone France est rachetée 20 jours plus tard par Butler Industrie pour 700 000 €, nettoyée de toutes ses dettes (on parle en centaines de Millions d'euros).

**Début 2016 :** seulement 50% de variable payé, pour pouvoir présenter un résultat de NXTO France, tout juste positif sur les 6 premiers mois à M. Butler. Les montants de nos variables deviennent donc la variable d'ajustement des résultats de l'entreprise !

**Aujourd'hui mi-2016 :** ben la situation n'a pas évolué, nous sommes à peine à l'équilibre financier avec **999 salariés** (sans les apprentis), comparé aux 1200 que nous étions 2 ans avant.

Les chiffres sont les mêmes (parfois même plus mauvais), sauf qu'on a plus de dettes à rembourser. Le Joker salariés déjà utilisé en 2014

Le Joker dettes déjà utilisé en 2015

Quel Joker vont-ils trouver en 2016 pour finir l'année à 6M€ comme demandé par notre actionnaire ? (Ce qui amène à réaliser 1M€/mois). Un nouvel accord Pse/variables/congés signé encore par les « organisations syndicales stylos » ?

Le joker 0% de variable en Février 2017 ? Devons-nous laisser faire ?

**nxo**  
NEXTIRAONE  
NXO Sécurité

Pourquoi ne pas intégrer cette nouvelle entité à NXTO France ?

Est-ce profitable pour nous ?

Quel sera l'impact commercial pour NXTO ? Au dernier bilan, deux salariés ont refusé cette « mutation » et restent donc chez NXTO...Quand nous affirmions que c'était possible !

Nous pouvons nous poser la question sur la plus-value de ces opérations nous concernant.

Nous apprenons l'acquisition de la Sté NWARE, en redressement judiciaire qui sera une filiale de NXO Expansion et rattachée à NXO EXPERT.

Ne serait-il pas plus judicieux d'investir dans NXTO France et de construire un vrai projet industriel comme annoncé par notre PDG lors du RJ, que de morceler le groupe afin de le revendre en pièces détachées et d'engranger de somptueux bénéfices ?



### Politique Commerciale

Le chiffre d'Affaire a chuté en 5 ans, mais encore plus grave en 18 mois, 23% du personnel commercial a « quitté » la société.

Alors il existe plusieurs éventualités :

Soit la Politique Commerciale du CODIR n'était pas adéquate

Soit les réorganisations se sont traduites en désorganisations

Soit le personnel « embauché » ou promu, n'était pas le bon

Ou alors c'est le cumul éventuel de plusieurs de ces hypothèses !!!! Cela paraît fort probable.

L'équipe de chasse tant attendue qui devait être composée de 10 personnes n'est que de 3 pour le



moment et pour quel résultat ? Aucune donnée sur le sujet.

Quand la direction comprendra-t-elle que le plan de com doit être réellement simplifié et plus attractif ? Les départs nombreux des IC ne sont-ils pas encore assez nombreux ?



### Au revoir Président !

Il est venu, .... Il est parti .... Mais avant il a massacré !!!

Arrivé pour une mandature pour dynamiser (ou dynamiter) l'avenir de l'entreprise, bien donner l'esprit d'Equipe à toutes et tous, et ne pas vouloir cacher quoi que ce soit au personnel, ni aux instances du Personnel, notamment lors des « Kick-Koff » les salariés étaient là pour recevoir la bonne parole.

Mais c'était promis, tout se ferait mais avec les syndicats...

Et d'années en années, le CA recule comme le nombre de clients ayant des contrats.

En 2013, surgit une idée géniale, instaurer le chômage partiel, mais il ne faut pas croire cela fera de « sacrées économies » et permettra de reconduire des contrats comme de gagner des marchés.

Décembre 2013, grande annonce lors du Comité d'Entreprise, concernant la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi), rien à « *Craindre durant les 3 prochaines années les effectifs seront maintenus* »

Puis 3 mois plus tard, l'annonce qu'il est alors indispensable de supprimer plus de 400 emplois, en plus d'acquis sociaux.....

Il y avait au sein du groupe Nextiraone une Holding en Grande Bretagne (probablement dans une île paradis fiscal) ainsi qu'une société financière au Luxembourg, mais tout cela notre « Big Boss » l'ignorait !!!

Et ce Plan de licenciement n'était « qu'un sale moment à passer avant de connaître des jours heureux »....

Et début 2015, les « bonnes nouvelles » pleuvent « *Nextiraone est mis en redressement judiciaire.*

On ne parle même plus de dettes tellement l'ampleur de l'ardoise est conséquente, c'est un gouffre, voir un puits sans fond. La dette fiscale était aux alentours de 20 M€, si on la compare à la baisse des recettes fiscales de l'état français en 2014 qui s'élevait à 9,3Milliards €, cela équivaut à 456 entreprises qui laissent une ardoise comme la nôtre

### Le salaire d'un dirigeant de Nxtto :

Extrait du rapport financier de l'expert du CE : 800000 € représentent les frais de personnel dépendant directement de NXO Expansion. Sachant qu'un seul salarié, ancien directeur de Nxo dont les initiales sont (PH) est « financé » par ce budget annuel, retranchez les cotisations sociales, divisez par douze pour trouver un salaire mensuel...



<http://www.ugict.cgt.fr/articles/references/reforme-el-khomri>

### El-Khomri : vos droits passés au Karcher

La réforme du code du travail comporte 3 axes de régressions majeures :

Inversion de la hiérarchie des normes : un accord d'entreprise pourrait être moins favorable aux salariés que le droit du travail ou la convention collective !

Egalité des salariés remise en cause puisque chaque entreprise pourrait mettre en place sa propre « loi du travail »

Ce projet de loi, c'est tout bénéf pour le Medef ! Ce texte offre une liberté totale au patronat et constitue un recul historique des droits pour les salariés :

- remise en cause des garanties fixées par la loi
- plafonnement des indemnités prud'homales
- élargissement de la définition du licenciement économique, facilitant la rupture du contrat (même si l'entreprise déguise des baisses d'activité)



-modulation du temps de travail sans aucune contrepartie salariale

-heures supplémentaires pratiquement plus payées  
Toutes les mesures envisagées visent à précariser toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salariés pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires. 7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !

Le projet de loi El Khomri, c'est le renoncement à édicter des règles sociales, à préserver la dignité du travail, la dignité des travailleurs, c'est ramener les travailleurs à la précarité du XIXème siècle !!!

Ce qui est à craindre chez NxtO, c'est qu'avec les « signataires agiles » que sont les syndicats stylos ils ne valident encore une réduction de nos droits. Ex avec le Pse dans lequel ils reconnaissent que les variables sont bien dans les minis conventionnels !!!

## Fermeture des sites

La politique de la désertification de certains territoires, suit son cours.

Nous apprenons le projet de fermeture de deux nouvelles agences, METZ et ANGERS.

De ce fait nous sommes de moins en moins représentés géographiquement, soit un abandon du commerce dans ces zones ou paradoxalement nos concurrents, eux, ne cessent de progresser.

De surplus une dégradation des conditions de travail des salariés impactés par ces fermetures

Par une méconnaissance de notre direction sur le nombre réel de salariés occupants régulièrement ces locaux et de plus

Des heures de routes, de la fatigue et du stress supplémentaire.

Arrêtons ces fermetures inutiles et focalisons notre énergie pour le développement de notre société

**CENSURÉ**

## Quand la Direction censure l'expression de la CGT

Vous l'avez peut-être remarqué : Deux tracts trimestriels de la CGT ce mois de juin...Ceci ne vient pas d'un excès de favoritisme de la part de la Direction vis-à-vis de notre organisation mais bien du résultat d'une négociation avec la direction, du fait que le contenu d'un article dans le document adressé ne lui convenait pas. Il révélait en effet les pratiques discriminatoires, sous couvert d'égalité que prétendait mettre en pratique la direction. Ceci à l'attention des salariés ayant refusé de signer l'avenant à propos de la baisse du variable et perte de jours de congés (grâce à l'accord Pse )

Au bout de plusieurs semaines de tractation vous avez enfin pu recevoir un tract édulcoré permettant l'envoi.



## Médailles du travail

**Pensez à faire vos demandes au plus tard un mois avant les « promotions » du 1 er janvier et du 14 juillet de l'année en cours**

<b>Médaille d'argent</b>	<b>20 ans</b>
<b>Médaille de vermeil</b>	<b>30 ans</b>
<b>Médaille d'or</b>	<b>35 ans</b>
<b>Grande médaille d'or</b>	<b>40 ans</b>



**Apprentis** : Connaitre ses droits

<http://www.cgt.fr/Guide-des-droits-des-apprentis>



## Badge

Par note de service la direction vient d'annoncer que les badges perdus sur le nouveau site de Rueil seraient facturés 10 €. Ceci est illégal conformément à l'avis de la cour de Cassation suivant :

– il n'est pas possible de retenir sur le salaire le coût du remplacement d'un badge détérioré ; y compris si ce badge constitue un outil de travail, ce qui était le cas en l'espèce, puisqu'il permettait d'accéder au site de travail, au restaurant de l'entreprise et de pointer (Cass. soc., 20 avr. 2005, no 03-40.069)



Le service fourni est-il toujours à la hauteur des attentes des salariés de Nxtto ?

Liés depuis nos origines « Alcatéliennes » les gestionnaires de la Caisse ont du s'endormir avec la certitude que les liens matrimoniaux qui nous unissent étaient définitifs...

Pourtant, tout porte à constater que le marié n'est plus suffisamment attentif et que lasse, la mariée est désabusée...

Depuis des mois les élus Cgt de Nxtto remontent des problèmes : La caisse, organisme paritaire est gérée par un conseil d'administration (dont le vice-président est élu Cfdt) est composée de représentants des employeurs et de représentants des salariés.

L'intervention de Catherine Schilacci représentante Cgt pour Nxtto au Conseil aurait fait prendre conscience des difficultés.

Points Agirc : Un an d'explications de la Caisse et tout un chacun peut le constater, nombreux sont ceux qui ne sont pas à jour, malgré des explications « techniques » insatisfaisantes.

Remboursement des frais de santé : des retards, des pertes de documents, des délais qui s'allongent parfois...

Mise en place d'un « tiers payant » : Il aura été nécessaire que certains alertent sur le non-paiement de certaines vignettes pour que la caisse s'en saisisse et propose un remboursement sur la base de factures émises par le pharmacien...Bonjour la facilité !

Après la loi « Touraine » modifiant les bases de remboursement des frais de santé, il aura fallu plus de 7 mois à la caisse pour réagir et proposer enfin une sur-complémentaire obligeant certains à différer des soins....

Trop c'est trop ! La CGT revendique qu'une renégociation s'engages-y compris avec un appel d'offre vers d'autres prestataires en capacité de nous présenter le service de qualité que nous attendons tous...



Nous sommes satisfaits que la CFDT découvre que l'accord qu'ils ont signé engendre une baisse de salaire de 5 % des variables et donc du pouvoir d'achat. La CGT a toujours refusé de toucher aux salaires des salariés, même dans un contexte de PSE.



Quand comprendront-ils que signer un accord que la direction ne tiendra pas va à l'encontre des salariés ?

Il est indéniable que les locaux sont plaisants, neufs, lumineux, mais à quel prix ?

De plus la direction ne montre pas de signes pour faciliter le télétravail, et décide de traiter les demandes plus tard toutes en même temps (Septembre), et du coup ne respecte pas les délais de l'accord (on a l'habitude).

La direction aurait-elle délibérément choisi un lieu aussi éloigné dans l'espoir qu'un nombre conséquent de salariés démissionnent (comme bon nombre le pense) ?

Espérons que tout cela se tasse dans les prochains jours, sauf que le temps de trajet est incompressible (dixit M. PLANCK), et donc cela n'aidera en rien ce problème.

300000 € de remplacement de mobilier, était-ce bien nécessaire ?



## Déménagement du siège de Saint-Denis.

Ça y est le site de Saint-Denis a été déménagé sur celui de Rueil.

Nouveau bâtiment, plus récent, plus neuf, plus convivial que Saint-Denis ça c'est sûr !!!!

Mais hélas les premiers retours sont tranchés :

Bureau plus petits,

Pas de séparations (promiscuité),

Une armoire pour deux postes de travail (voir pas d'armoire), dans certains cas c'est une armoire pour 10 !!!!

Beaucoup de bruit,

Difficulté pour brancher son matériel et autres accessoires électrique (surtout quand il faut le faire tous les jours),

Pas de RIE avant le Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet, la direction apporte la solution ticket restaurant

Les sédentaires n'ont plus de téléphones fixes, et doivent utiliser un « SoftPhone », sauf que la plus part des sédentaires ont un PC fixe, donc pas de haut-parleur, et de fait n'entendent pas sonner quand ils reçoivent un appel !!!!! NXTO connecting people !!!! (Sauf ses collaborateurs)

Mais le premier sujet avant tout ça, c'est le temps de trajet !!!! Certains(es) ont une augmentation de +1h sur leur trajet aller hors grève, panne de signalisation, accidents voyageurs, rails qui se dilatent, feuilles d'arbres sur les rails, malaises, signal d'alarme en marche ....



## Le saviez-vous ?

Déplacement des statuts-cadres : Lorsque, pour des raisons de service, l'employeur fixe un transport comportant un temps de voyage allongeant de plus de quatre heures l'amplitude de la journée de travail de l'ingénieur ou cadre, celui-ci a **droit à un repos compensateur d'une demi-journée** prise à une date fixée de gré à gré, si le transport utilisé n'a pas permis à l'intéressé de bénéficier d'un confort suffisant pour se reposer (voyage en avion dans une classe autre que la première ou une classe analogue à cette dernière ; voyage en train de nuit sans couchette de première classe ni wagon-lit).art 11 de la Conv. Coll.